

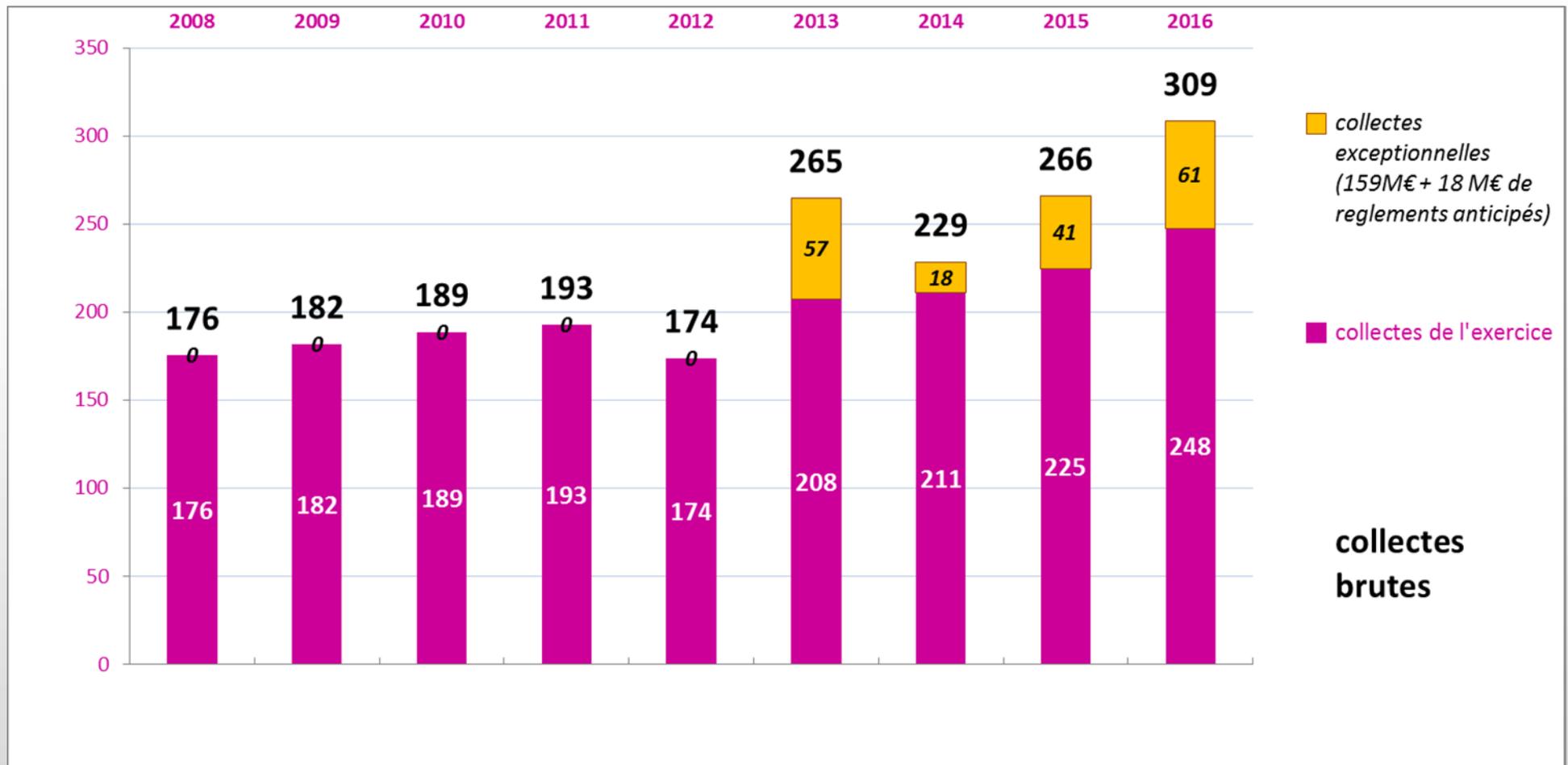
Panorama chiffré de la rémunération pour copie privée

Commission L 311-5 du CPI – Séance du 4 juillet 2017

COPIE FRANCE

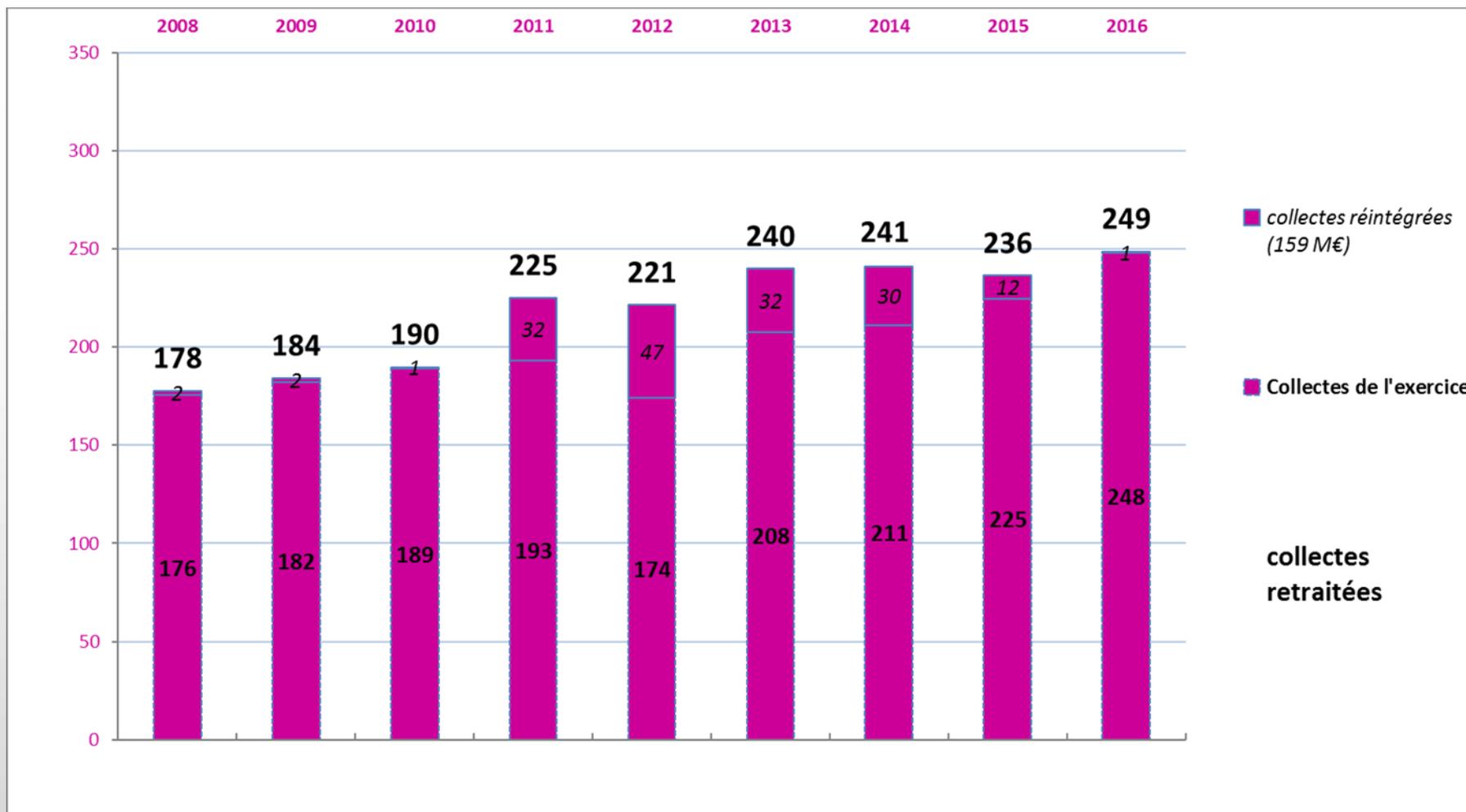
Collectes brutes

2008-2016 en M€ HT



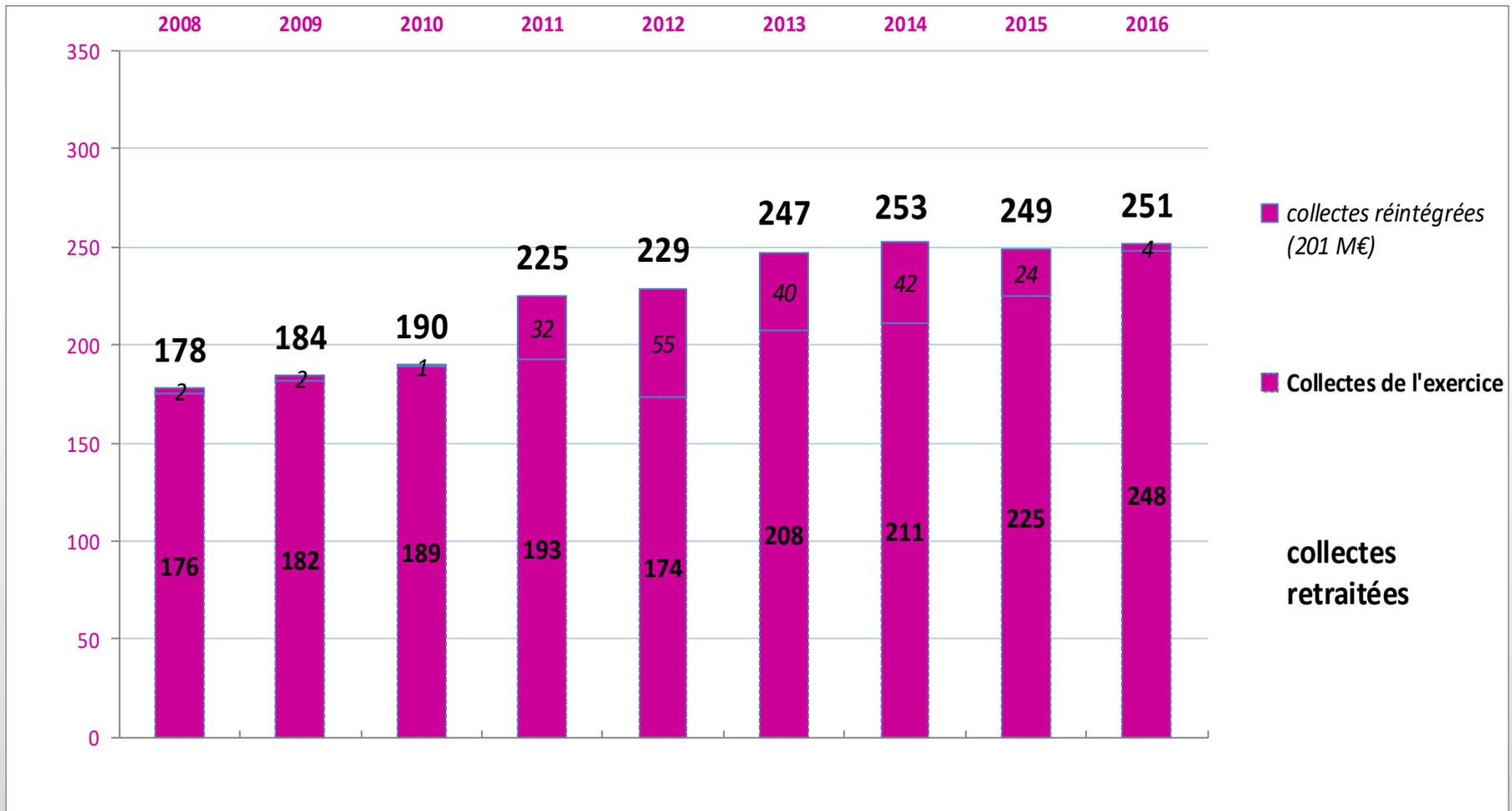
COPIE FRANCE

Collectes 2008-2016 retraitées des éléments exceptionnels constatés sur la période (en M€ HT)



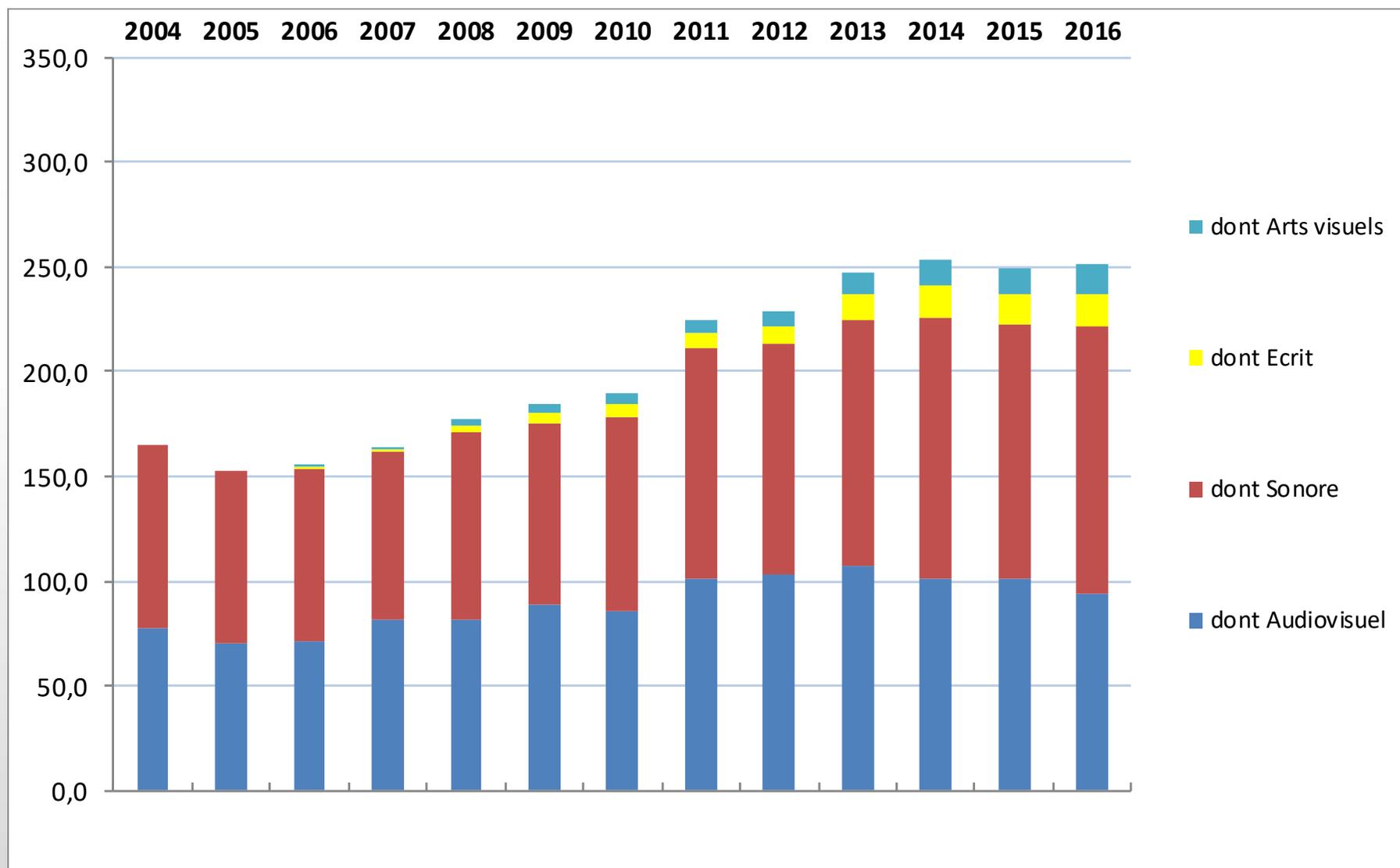
COPIE FRANCE

Collectes 2008-2016 retraitées des éléments exceptionnels constatés jusqu'à fin mai 2017 (en M€ HT)



COPIE FRANCE

Collectes retraitées – Part des répertoires 2004-2016 en M€ HT

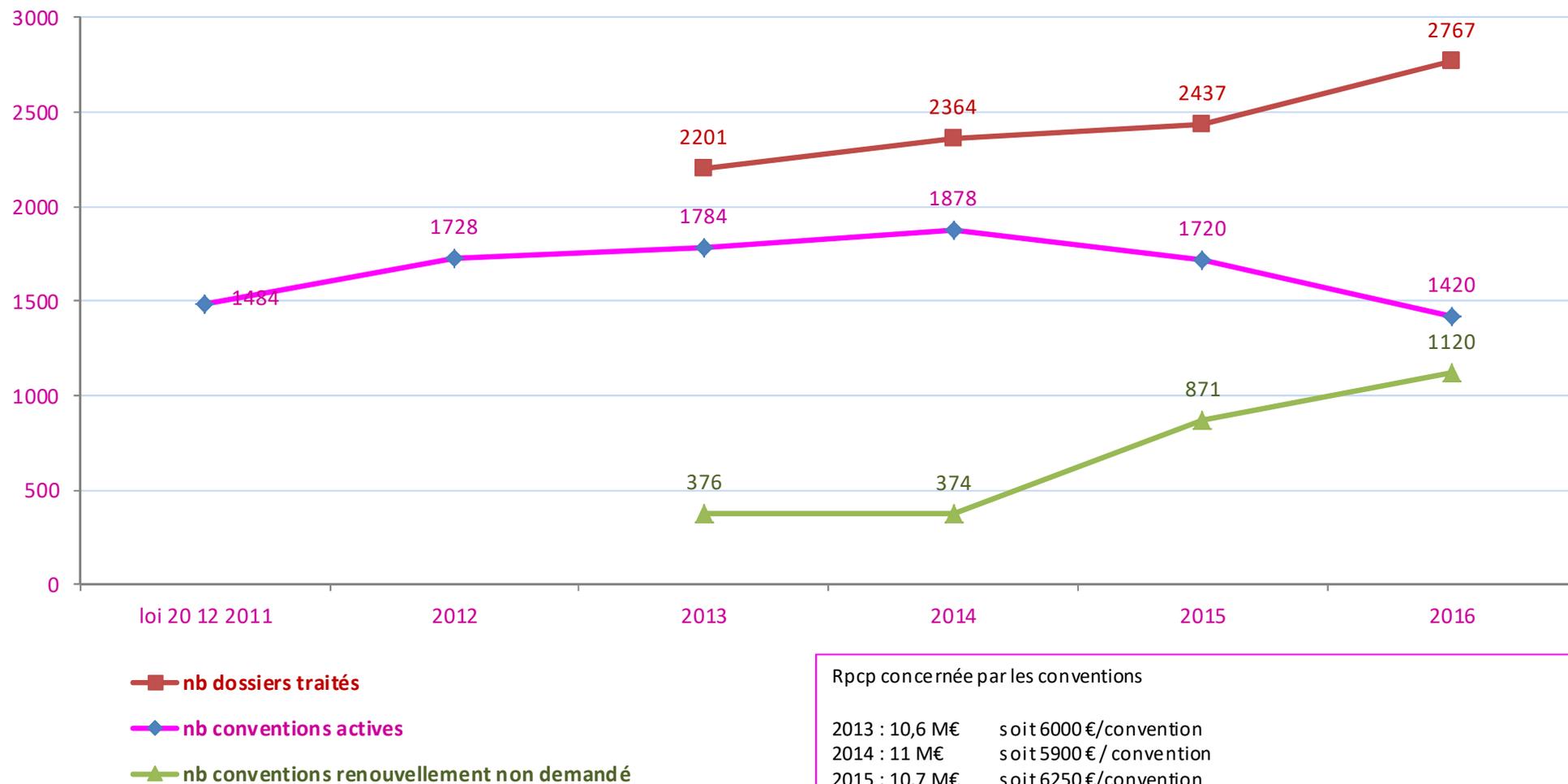


EVOLUTION DES SOURCES DE COLLECTE DE LA COPIE PRIVEE (facturations)

	2013	2014	2015	2016
DVD data	3,9%	2,6%	1,8%	1,3%
CD data	2,9%	2,0%	1,5%	1,2%
Disques durs externes standards	15,6%	13,1%	9,7%	9,5%
Baladeurs MP4	2,8%	1,9%	1,2%	0,7%
Baladeurs MP3	0,7%	0,8%	0,4%	0,3%
Téléphones et smartphones	30,1%	38,0%	45,9%	51,4%
Enregistreurs/decodeurs à Ddur intégré	6,6%	9,3%	7,6%	7,3%
Box et Disques Durs externes multimédias	6,5%	5,5%	6,9%	4,9%
Clés usb	7,3%	7,6%	8,0%	7,9%
Cartes mémoire	3,5%	4,1%	3,9%	4,8%
Tablettes tactiles multimédias	18,9%	14,0%	11,7%	9,8%
Autoradios à Ddur intégré dédié	0,4%	0,6%	0,8%	0,7%
Autres*	7,5%	5,2%	0,1%	0,1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

*Autres : TV à DDI + cassettes audio + cassettes video VHS + CD R audio + Minidiscs

CONVENTIONS D'EXONERATION EN VIGUEUR ET EXTRAPOLATION DES MONTANTS DE RPCP CONCERNES

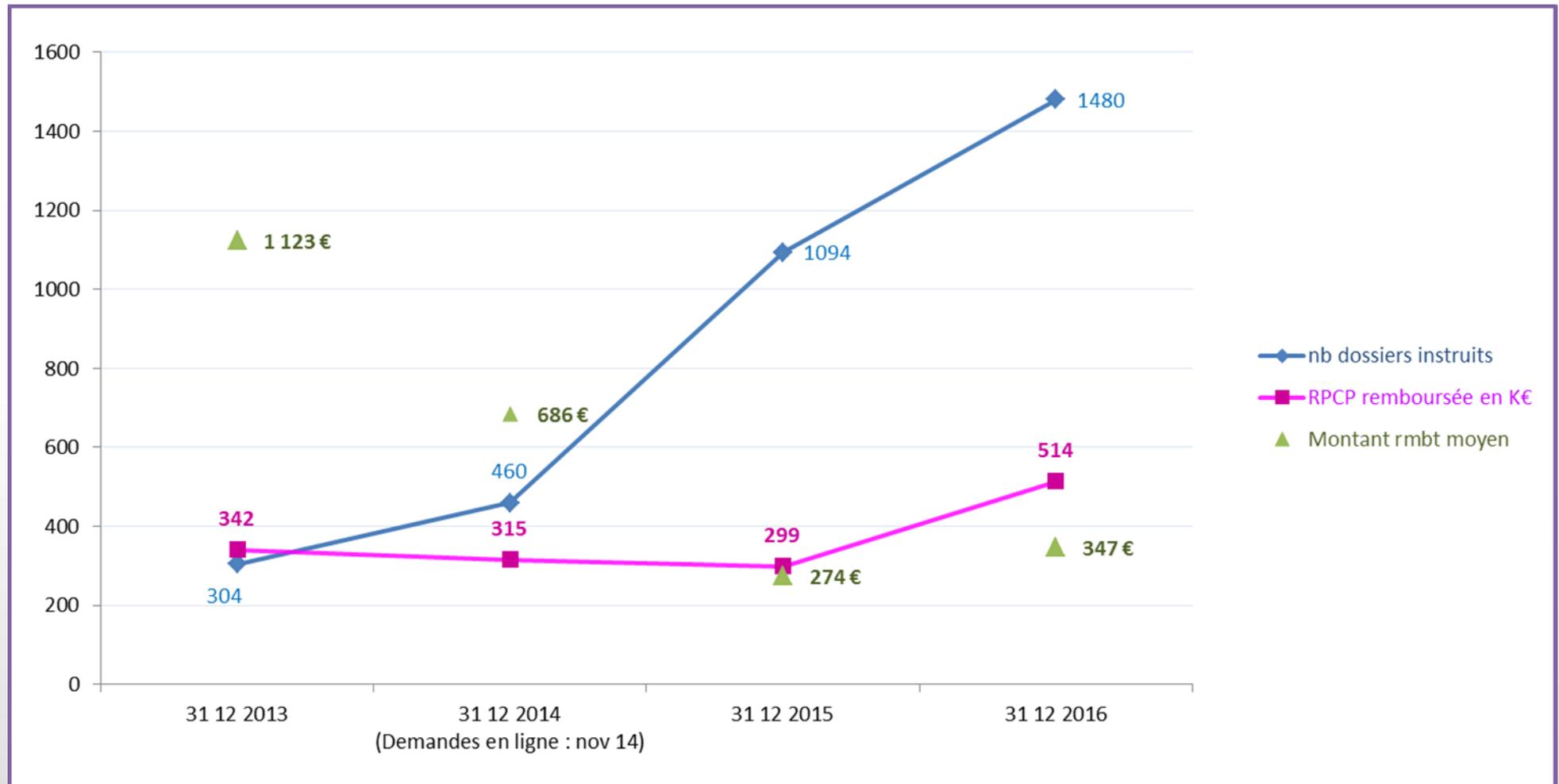


Evolution du nombre de conventions d'exonération actives par an

- Rappel : les procédures de remboursement ou de conclusion de conventions d'exonération font l'objet
 - d'une **publicité détaillée** sur le site Internet de COPIE FRANCE
 - d'une **information spécifique des consommateurs** par le décret n°2013-1141 du 10 décembre 2013 et son arrêté d'application du 24 janvier 2014 (contenu de la notice d'information).
- Il est normal que les mécanismes prévus par la loi du 20 décembre 2011 aient fait l'objet d'une **montée en charge progressive**.
- le nombre de conventions d'exonération en vigueur ou de remboursements effectués **dépend du nombre de demandes dont COPIE FRANCE fait l'objet**.
- Dans ce cadre, 2.540 demandes de conventions d'exonération avaient été accordées (nb cumulé) au 31 décembre 2016, dont 1.420 étaient en vigueur à cette date et 1.120 avaient cessé de s'appliquer à l'expiration de la convention sans avoir fait l'objet d'une demande de renouvellement.

COPIE FRANCE

Evolution des remboursements pour usage professionnel 2013-2016



Evolution des remboursements pour supports utilisés à des fins exclusivement professionnelles

- COPIE FRANCE, dans un souci de facilité et d'efficacité, propose aux acquéreurs
 - un processus de demande de remboursement s'effectuant **exclusivement en ligne** sur son site internet
 - la faculté d'ouvrir un **compte client** : permettant au demandeur de ne produire les pièces relatives à son identification (K-bis, numéro Siret...) qu'une seule fois, lors de sa première demande, et se contentant par la suite de n'adresser à COPIE FRANCE que de simples demandes de remboursement (facture et conditions d'utilisation).
- Le délai de traitement d'une demande n'excède pas **un mois**.
- Depuis le premier trimestre 2013 (date de mise en œuvre du processus), le nombre de demandes de remboursement n'a jamais cessé d'augmenter et le **montant remboursé en moyenne par demande s'élève fin 2016 à 347 €**.